



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 5077

Texte de la question

M. Jean-Michel Dubernard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des lauréats du CAPES admis sur listes complémentaires. En effet, deux cent trente candidats admis sur la liste complémentaire au CAPES de mathématiques à Lyon n'ont toujours pas été affectés, alors qu'il manque de nombreux postes d'enseignants pour améliorer la qualité de l'enseignement et les conditions de travail des professeurs. A l'heure où le Gouvernement réaffirme la priorité nationale de l'éducation, au moment où il met en place un plan d'emploi des jeunes et rompt avec la politique de compression des effectifs de l'Etat, il lui demande de recruter rapidement ces jeunes qualifiés, notamment ceux de l'académie de Lyon, ou de lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour satisfaire à cette légitime exigence des titulaires du CAPES.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Dubernard](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5077

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3503

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4648